

École thématique doctorale de Yaoundé

(Normes et Société - Comparaisons Europe-Afrique)

Thème : La sécurité

Le cycle de sessions de formations doctorales, qui débute à Yaoundé du 16 au 20 février 2004 et se poursuivra à Bamako en 2005 et à Dakar en 2006, se situe dans l'ensemble des suites opérationnelles du Colloque international sur les sciences humaines en Afrique organisé par le Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (Bordeaux-Nantes-Paris). Ce colloque avait réuni à Nantes du 29 au 30 novembre 2002 un panel de chercheurs africains et européens ainsi que toutes les grandes institutions concernées par le développement des coopérations en ce domaine avec les pays du sud. L'un des axes prioritaires de ce colloque était la recherche de nouveaux modes de coopération scientifique susceptibles de structurer un véritable partenariat de recherche entre institutions françaises et étrangères, notamment africaines.

Répondant à une demande formulée par les chercheurs africains, ces sessions doivent réunir pour des périodes courtes des chercheurs de différents pays européens et africains sur des thèmes définis par ces derniers. Ce projet tente de tester un mode original de coopération scientifique entre pays occidentaux et africains à un niveau doctoral, avec pour objectif d'initier les jeunes chercheurs aux recherches interdisciplinaires ou au moins intradisciplinaires, en liaison avec leurs propres travaux de recherches. Elles sont également l'occasion de donner aux meilleurs doctorants du pays d'accueil (et des pays voisins) une formation doctorale de haut niveau qui sorte du face à face France-Afrique et qui procède des priorités de recherches exprimées par les Africains. Les sessions de formation pourront enfin servir de pépinière de réseaux de chercheurs des différentes générations (doctorants et chercheurs confirmés). Une nouvelle génération de chercheurs pourra ainsi se connaître et se faire connaître, en même temps que les chercheurs du nord impliqués pourront contribuer à mobiliser leurs propres institutions sur le développement de ce type de coopération.

La première session qui se tient à Yaoundé du 16 au 20 février 2004 porte sur la “ **Sécurité** ”, thème transversal, ouvert à des discussions interdisciplinaires fructueuses. L'objectif affiché est de réfléchir sur cette notion sous les différents angles suivants :

- “ *La sécurité juridique* ”

Le Droit étant appelé à régir les rapports sociaux, ses règles se doivent de fournir un cadre normatif et institutionnel suffisamment sécurisant pour les rapports individuels et collectifs. Comment garantir l'efficacité et la viabilité d'une telle vocation ? Avec quels instruments ?

Quelles institutions ? Quelles méthodes ? Quels sont les obstacles et limites de cette entreprise, notamment dans les États africains ? Quelles solutions seraient envisageables ?

Est-il possible, en la matière, d'envisager en Afrique des comparaisons systémiques entre les droits d'inspiration " francophone ", " britannique " ou " lusophone " ? Les institutions traditionnelles ou les droits " coutumiers " africains apportent-ils quelques solutions ?

- ***“ La sécurité des personnes ”***

Cette préoccupation traditionnelle demeure centrale, car le droit reste assez largement un corps de règles élaborées par les hommes pour leur bien-être et leur sécurité personnelle. Quelle est aujourd'hui l'étendue réelle de ce socle juridique ? Comment la protection de l'être humain a-t-elle évolué, du fœtus à l'être vivant ? Comment assurer la protection du génome humain face à l'évolution de la science ou face aux appétits des industriels ? La sécurité des personnes est-elle uniquement tournée vers leur protection physique ? Qu'en est-il de leur protection morale (le cas de l'enfance en danger) ? Les méthodes et règles sont-elles fondamentalement différentes lorsqu'il s'agit de la sécurité des " personnes morales " ? Quelles formes prennent les mécanismes de protection : Responsabilité civile et pénale ? Assurance ? Éthique et déontologie ? Quelle efficacité ? Les pays en voie de développement (africains en particulier) sont-ils juridiquement outillés ? Comment peuvent-ils s'en donner les moyens ? Quel bilan peut-on dresser en Afrique, en ce qui concerne la protection des femmes, des enfants, des vieillards ou des malades ?

- ***“ La sécurité des biens et des échanges ”***

La sécurité des personnes a pour corollaire celle des biens et des relations patrimoniales qui se nouent entre personnes physiques ou morales, aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale. Dans nos sociétés actuelles où triomphent l'individualisme, l'égoïsme, et l'affairisme, les missions sécuritaires du droit se trouvent souvent mises en difficulté. La prospérité économique des États et le bien-être social peuvent, également, s'en trouver compromis. La révolution réalisée par le développement spectaculaire du commerce électronique exacerbe toutes les préoccupations. Comment faire face à ces exigences économiques et quelles solutions envisager (par exemple dans les rapports nord-sud) ? La sécurité des investisseurs étrangers est-elle, en particulier, suffisamment garantie en Afrique ? N'est-ce pas là l'une des ambitions des réformes juridiques récemment initiées par l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires) ? Quelle place pour la protection de la propriété intellectuelle et industrielle ? Dans un contexte mondial caractérisé par la globalisation des rapports économiques et la suprématie d'un libéralisme de plus en plus féroce pour les jeunes nations, l'Afrique peut-elle trouver une voie de salut ? L'Europe peut-elle constituer un nouveau cadre de partenariat envisageable comme alternative saine et durable aux rapports issus de l'histoire coloniale ? Les règles de l'OMC n'ont-elles pas perverti ou condamné à un inexorable déclin les règles (plus protectrices) des Conventions de Lomé et Cotonou qui régissent les échanges entre l'Europe et les États ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) ? Les règles actuelles du commerce international peuvent-elles s'accommoder de la sécurité économique des pays en développement ?

“ Sécurité, terre et environnement ”

Inondations, sécheresse, déforestation, désertification, érosion des côtes, catastrophes maritimes, pollutions et accidents industriels, urbanisation sauvage et insalubrité des villes, etc., les atteintes accidentelles ou volontaires à notre environnement se multiplient et mettent en danger notre planète et le devenir de l’humanité, et par conséquent, compromettent la sécurité des générations actuelles et futures. Depuis RIO, la communauté internationale s’est efforcée de réagir, dans élan universaliste et solidaire, pour un développement durable et donc plus soucieux de la préservation de notre environnement. Mais de très nombreux obstacles économiques, idéologiques, politiques, ou socio-culturels, viennent constituer autant de freins à ce nécessaire combat planétaire. Quelles évolutions et quel bilan peut-on dresser en terre africaine ? Quelles politiques, stratégies ou formes de coopération peut-on envisager pour l’avenir ?

• “ Sécurité et sûreté publiques ”

La paix de la cité est une condition primordiale de survie des peuples et de leurs structures sociales. Sécurité et sûreté publiques sont de ce point de vue les piliers de la démocratie et constituent des conditions nécessaires à la construction d’un État de droit. Chaque État se doit donc d’en faire une priorité : constitution d’une armée, des forces de maintien de la paix et de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers, tribunaux, système pénitentiaire, etc.). Comment concilier, cependant, le maintien de la sécurité publique avec une nécessaire protection des libertés publiques ? Quelles évolutions et quel bilan peut-on dresser en Afrique depuis l’avènement du multipartisme ? Mais la sécurité publique passe aussi par la garantie de la sécurité des vies humaines. Comment l’Afrique peut-elle se prémunir, s’organiser ou apprendre à gérer les conflits armés ou les violences urbaines ? Quelles leçons tirer des génocides, ou autres catastrophes humanitaires liées à la famine ou aux grandes maladies endémiques ? Quelles améliorations apporter aux structures de coopération et d’intervention (missions françaises, ONG, structures onusiennes, opérations bilatérales et multilatérales) ?

Martin NDENDE
Professeur des universités
Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Université de Nantes
Coordinateur de l’Ecole Doctorale

Augustin EMANE
Maître de conférences
Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Université de Nantes
Chargé de communication